

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

**Demande d'adoption de la norme de fiabilité CIP-012-2
(Dossier R-4282-2024)**

Objet de la demande

Hydro-Québec, par sa direction principale - Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec (le **Coordonnateur**), a déposé, le 11 novembre 2024, une demande auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) visant l'adoption de la norme de fiabilité CIP-012-2.

Comme corollaire à l'adoption de cette norme de fiabilité, le Coordonnateur demande le retrait de la version précédente de la norme de fiabilité en vigueur au Québec, soit la norme CIP-012-1. Le Coordonnateur indique qu'aucune modification au Registre des entités visées par les normes de fiabilité ou au Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité n'est nécessaire suivant l'adoption de la norme CIP-012-2.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°), 85.2, 85.6 et 85.7 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la **Loi**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera la Demande par voie de consultation. Les personnes intéressées pourront soumettre à la Régie une demande d'intervention et un budget de participation conforme aux exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et au Guide de paiement des frais des interventions (le **Guide**) **au plus tard le 5 décembre 2024 à 12 h**. Le Coordonnateur pourra commenter ces demandes **au plus tard le 12 décembre à 2024 12 h**.

Conformément aux articles 21 et 22 du Règlement, toute personne intéressée qui ne désire pas participer activement au dossier peut toutefois déposer, auprès de la Régie, des commentaires écrits. Le cas échéant, les commentaires pourront être déposés **au plus tard le 18 décembre 2024 à 12 h**.

La Demande, les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au <https://www.regie-energie.qc.ca/>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca